

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-451

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1109882-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2025	Délibération
	Direction de l'Habitat Service Ville et Quartiers en Renouvellement	N° 2025-451

Politique de la ville - Attribution de subventions d'investissement au titre de la réalisation ou requalification d'équipements de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Enjeux et critères du règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain

Bordeaux Métropole soutient et favorise la création ou la requalification d'équipements de proximité de compétence communale, au travers de son règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain, dont les conditions ont été révisées par délibération du Conseil métropolitain du 7 juin 2024. Ces équipements permettent d'améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires et participent également à l'attractivité des quartiers concernés en plaçant un équipement public comme vecteur de lien vers l'extérieur.

Pour bénéficier d'un soutien de Bordeaux Métropole, les projets déposés doivent répondre aux objectifs des conventions territoriales du contrat de ville et être inscrits dans les contrats de codéveloppement. La subvention de Bordeaux Métropole peut représenter jusqu'à 25 % du coût HT de l'équipement (travaux et études), avec un plafond de subvention de 1 500 000 €.

La présente délibération concerne l'attribution d'une subvention pour un projet d'équipement sportif situé dans le Quartier prioritaire « Barthez », sur la commune de Gradignan. Le conseil municipal de Gradignan a délibéré sur cette demande de subvention lors de sa séance en date du 23 juin 2025. La Ville a ensuite déposé le 30 juin 2025 sur la plateforme e-partenaire de Bordeaux Métropole le dossier de subvention correspondant.

2. Présentation du projet

Le projet consiste en la construction d'un terrain synthétique de grands jeux dédié à la pratique du football sur la plaine de Mandavit, intégrée au périmètre du quartier prioritaire de la politique de la ville « Barthez ».

Ce projet s'inscrit dans un projet de territoire pour ce quartier en confortant la polarité déjà existante du secteur Mandavit, comprenant de nombreux équipements à la fois sportifs et culturels. La construction d'un terrain synthétique de grands jeux permettra de compléter l'offre et de faciliter les conditions d'accès à la pratique sportive pour tous. Il rentre dans le cadre des objectifs de la convention territoriale de la politique de la ville de Gradignan.

Une réflexion spécifique a été menée par la Ville avec les principales structures du quartier

prioritaire pour en faciliter l'accès à ses habitants : conventionnement avec les établissements scolaires du quartier (écoles du Pin Franc et Malartic), partenariat avec l'Espace de Vie Sociale « Espace Barthez » pour disposer de créneaux dédiés aux adolescents, jeunes adultes et familles du quartier ainsi que pour la mise en place d'actions de médiation.

Ce projet soutient et renforce également la pratique féminine, déjà fortement représentée au sein de l'association locale de football.

Le coût total de l'opération s'élève à 1 088 677 € HT. Le plan de financement envisagé est le suivant :

Financeurs	Montant en €	en %
Agence nationale du Sport	200 000	19
Ligue de foot de Nouvelle Aquitaine	70 000	6
Bordeaux Métropole RI Politique de la ville	272 169	25%
Ville de Gradignan (maître d'ouvrage)	546 508	50%
<i>Total</i>	<i>1 088 677 € HT</i>	<i>100%</i>

La subvention sollicitée auprès de Bordeaux Métropole au titre du règlement d'intervention de la politique de la ville, objet de la fiche n° C061396 du CODEV 6, est de 272 169 €, soit 25 % du coût HT de l'opération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi MAPTAM (loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014,

VU la loi de Programmation pour la ville du 21 février 2014,

VU la délibération de Bordeaux Métropole n°2024-174 du 12 avril 2024 approuvant le contrat de ville métropolitain 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 »,

VU la délibération n°2024-268 du 7 juin 2024 portant sur le nouveau règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain,

VU la délibération n° 2024-600 du 6 décembre 2024 relative à l'avenant n°1 aux contrats de codéveloppement 2024-2027,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le projet faisant l'objet de la présente délibération est éligible au règlement d'intervention de la politique de la ville de Bordeaux Métropole et inscrit au contrat de codéveloppement en cours,

DECIDE

Article 1 : d'octroyer une subvention d'équipement à la commune de Gradignan à hauteur de 272 169 € pour le projet de création d'un terrain synthétique de grands jeux, selon les modalités de versement détaillées dans la convention jointe en annexe,

Article 2 : la dépense correspondante est imputée au budget de l'exercice concerné – chapitre 204, compte 2324, fonction 52,

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention ci-annexée, ainsi que tout document intervenant dans ce cadre ou en découlant, et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,